



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Guide statistique de la fiscalité directe locale 2008

Statistiques fiscales sur les collectivités locales

25^e édition / Juillet 2009

Direction Générale des Collectivités Locales

Sommaire

Introduction	3
1. Données de cadrage sur le poids de la fiscalité locale	4
2. La fiscalité directe locale en 2008, toutes collectivités	7
Analyse d'ensemble	7
Tableaux d'ensemble, toutes collectivités	10
Des disparités de richesse et de politique fiscale	18
3. La fiscalité directe des communes et de leurs groupements en 2008	23
La fiscalité directe des communes et de leurs groupements, tableaux d'ensemble	23
Indicateurs de référence de la fiscalité des communes et de leurs groupements	25
Taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères	47
Les groupements à fiscalité propre	60
4. La fiscalité départementale en 2008	70
5. La fiscalité régionale en 2008	93
6. Les contributions de l'État aux quatre taxes directes locales	105
Part de l'Etat dans la fiscalité directe locale	105
Structure et évolution des ressources fiscales	106
7. La fiscalité locale indirecte	113
Généralités	113
Structure de la fiscalité directe et indirecte de l'ensemble des collectivités	115
8. Annexes	123
- Chronologie des principales étapes du cycle de la fiscalité directe locale dans la procédure d'élaboration du budget d'une collectivité locale	124
- Liens entre les différents intervenants en fiscalité directe locale	125
- Mode de détermination des bases et des taux d'imposition	126
- Note méthodologique sur le calcul des évolutions de bases, taux et produits de fiscalité directe locale	132
- Les fonds de péréquation	136
- Le cadre législatif de la fiscalité directe locale de 1980 à 2008	140
Glossaire	155

GUIDE STATISTIQUE DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2008

Le présent ouvrage constitue la vingt-cinquième édition du guide statistique de la fiscalité directe locale. Il porte sur l'exercice 2008. Ce guide fournit des indicateurs de référence pour chaque type de collectivité locale et pour l'ensemble des grandeurs représentatives de la fiscalité directe locale : quatre taxes « traditionnelles » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle) et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties). Il s'adresse principalement aux élus ayant la charge du budget des collectivités locales. Ils y trouveront avant tout des éléments utiles de comparaison statistique.

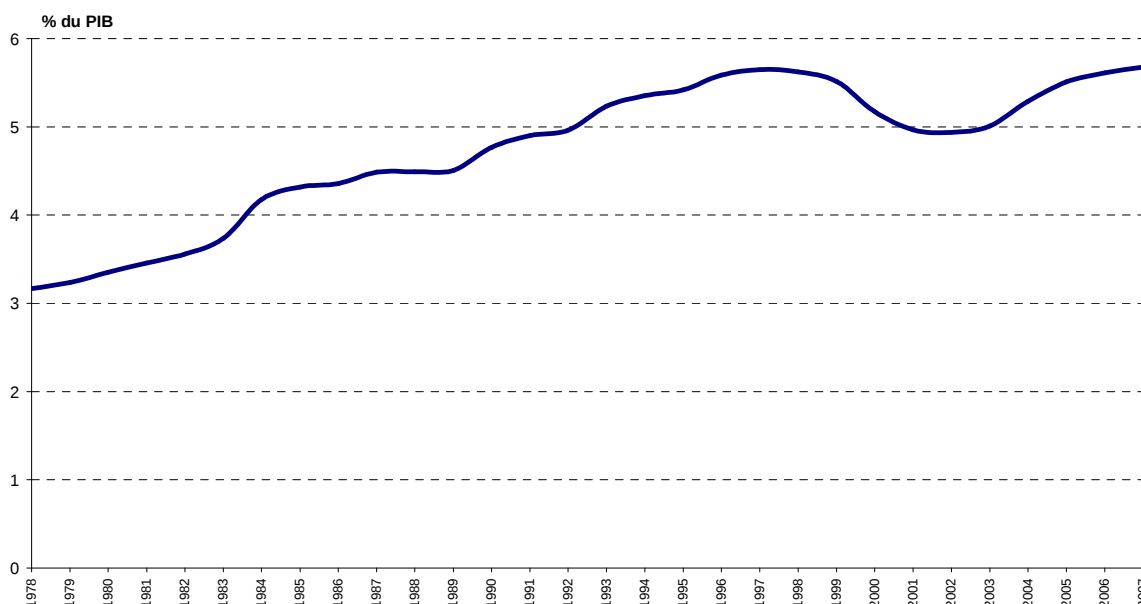
Ce guide est destiné aussi à fournir une approche générale de la fiscalité locale, au-delà des aspects statistiques, pour toute personne s'intéressant aux finances ou à la fiscalité locale. De brèves analyses sont présentées concernant les règles d'établissement des bases et des taux d'imposition, l'évolution de la législation et l'intervention de l'État dans la fiscalité locale. Un descriptif de l'ensemble des taxes indirectes et de leur évolution récente figure également en fin d'ouvrage. La coopération des services de la direction générale des impôts et en particulier des centres départementaux d'assiette a été extrêmement utile pour réunir l'ensemble des données statistiques cette année. Le département des études et des statistiques locales de la direction générale des collectivités locales les remercie cordialement pour ce travail. Le département reste à la disposition des utilisateurs pour apporter toute précision complémentaire et pour recueillir d'éventuelles remarques ou suggestions. On pourra trouver la valeur des taux pour les communes de plus de 10 000 habitants et les groupements de communes à fiscalité propre sur le site internet de la DGCL www.dgcl.interieur.gouv.fr.

1. Données de cadrage sur le poids de la fiscalité locale.

Cadrage initial.

En termes de comptabilité nationale l'ensemble des prélèvements obligatoires en France s'élève à 818.9 Md€ en 2007, ce qui représente 43,3% du PIB (produit intérieur brut). Les administrations publiques locales (APUL) sont destinataires in fine de 107,5 Md€, soit 5.7% du PIB, ou encore 13.1% de l'ensemble des prélèvements obligatoires réalisés en France.

Taux de prélèvements obligatoires à destination des administrations publiques locales



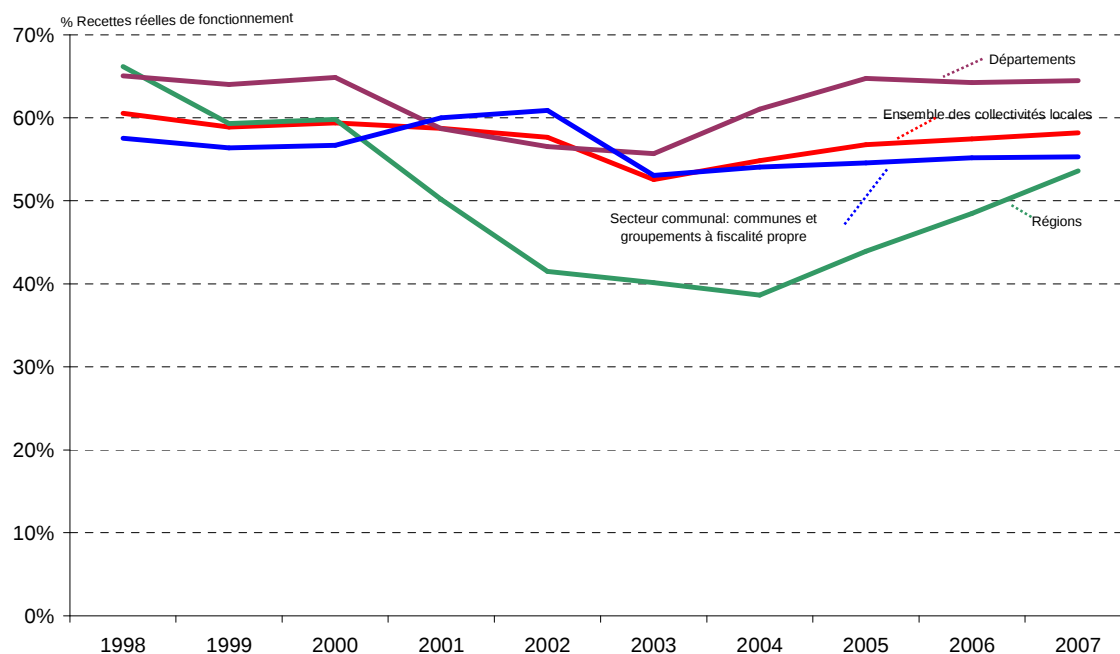
Le taux de prélèvements obligatoires à destination des APUL a considérablement augmenté au cours des dernières décennies notamment en raison de la décentralisation et du financement des transferts de compétences par des transferts de fiscalité.

Le champ des APUL en comptabilité nationale est légèrement différent de celui des collectivités locales.

Le guide de la fiscalité locale traite lui des collectivités territoriales (communes départements régions) et des groupements à fiscalité propre.

Les ressources fiscales occupent une place prépondérante dans les recettes de fonctionnement des collectivités. Selon les niveaux de collectivités, le poids des impôts et taxes dans les recettes de fonctionnement tourne autour de 60%.

Poids des impôts et taxes dans les recettes de fonctionnement



Les impôts et taxes parmi les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Recettes de fonctionnement	126,91	138,23	145,92	153,80	161,74
* impôts et taxes	66,70	75,81	82,82	88,38	94,09
- dont impôts locaux	51,47	53,80	57,17	60,57	62,49
- autres impôts indirects et taxes	15,24	22,01	25,65	27,81	31,60

Les impôts et taxes parmi les recettes de fonctionnement des communes

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Recettes totales	77,36	80,45	83,60	86,70	89,64
Recettes de fonctionnement	63,06	64,40	66,10	67,84	69,57
* impôts et taxes	34,82	36,43	37,82	39,06	40,12
- dont impôts locaux **	23,48	23,98	24,68	25,42	26,18
- dont fiscalité reversée	6,69	7,25	7,65	7,88	8,02
- autres impôts indirects et taxes	4,65	5,21	5,49	5,76	5,92
- dont TEOM ***	1,65	1,42	1,40	1,36	1,35

Les impôts et taxes parmi les recettes de fonctionnement des groupements de communes à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Recettes totales	23,18	26,24	28,93	30,26	32,50
Recettes de fonctionnement	20,25	22,39	24,10	25,07	26,24
* impôts et taxes	12,51	13,85	14,89	15,73	16,45
- dont impôts locaux	9,85	10,85	11,58	12,31	12,88
- autres impôts indirects et taxes	2,66	3,00	3,32	3,42	3,57
- dont TEOM	2,03	2,58	2,93	3,24	3,46

Les impôts et taxes parmi les recettes de fonctionnement des départements

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Recettes totales	43,82	51,28	54,43	58,93	61,39
Recettes de fonctionnement	37,77	45,10	47,60	51,55	54,35
* impôts et taxes	21,04	27,53	30,83	33,12	35,04
- dont impôts locaux	15,06	15,75	16,91	18,40	19,02
- autres impôts indirects et taxes	5,97	11,78	13,92	14,72	16,02
dont droits de mutation	4,9	5,65	6,43	7,32	7,75
dont TIPP	-	4,89	5,29	4,37	4,32
dont TSCA	-	-	0,14	1,15	1,24

Les impôts et taxes parmi les recettes de fonctionnement des régions

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Recettes totales	15,35	17,13	19,56	21,57	24,29
Recettes de fonctionnement	12,53	13,58	15,78	17,22	19,61
* impôts et taxes	5,03	5,25	6,93	8,35	10,51
- dont impôts locaux	3,07	3,22	4,00	4,43	4,42
- autres impôts indirects et taxes	1,96	2,03	2,93	3,91	6,09
dont cartes grises	1,43	1,48	1,62	1,83	1,88
dont TIPP	-	-	0,43	1,02	2,84

Source : DGFIP

* : Premiers résultats DGFIP

Attention : les données figurant pour l'ensemble des collectivités ne correspondent pas à la somme des opérations "ensemble des collectivités territoriales" et "groupements à fiscalité propre" : les versements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés

2. La fiscalité directe locale en 2008, toutes collectivités.

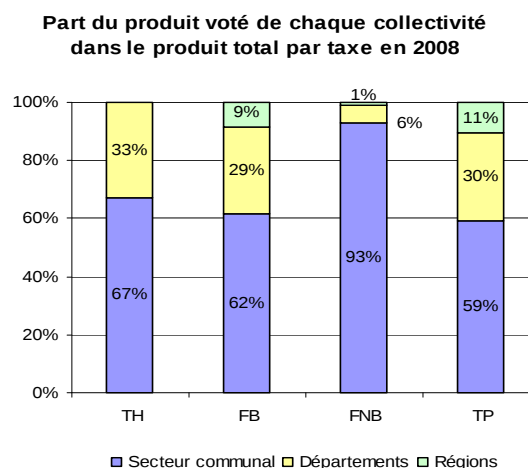
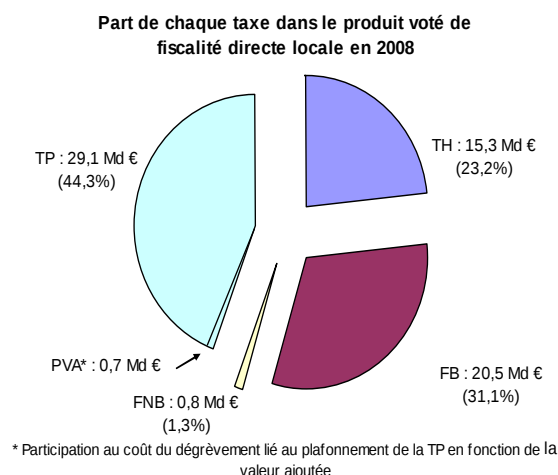
2.1 Analyse d'ensemble 2008 : les impôts locaux représentent près de 40% des recettes de fonctionnement des collectivités locales.

En 2008, les produits votés par les collectivités locales au titre des 4 taxes devraient s'élever à 65,7 milliards d'euros, desquels il convient de soustraire 765 millions d'euros en prévision de la participation des collectivités au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée. Ces recettes de fiscalité représentent presque 40% des recettes de fonctionnement des collectivités locales. Elles sont prévues en hausse de 4,4% en 2008 sous l'effet du dynamisme des bases imposables (+3,5%) et d'une hausse limitée des taux (+0,8%). Au lendemain des élections municipales, le nombre de communes ayant voté des taux en hausse est un peu plus élevé qu'en 2007 : en année préélectorale les décisions d'augmentation sont parfois différées. Avec des hausses de taux modérées pour environ la moitié d'entre eux, les conseils généraux et régionaux accentuent à nouveau légèrement la pression fiscale en 2008, après les très fortes augmentations votées en 2005 et 2006.

Une répartition du produit différenciée selon les taxes et les collectivités

Le produit voté des quatre taxes directes locales devrait s'élever en 2008 à 65,7 milliards d'euros. Les produits de ces quatre taxes sont très différents : moins d'un milliard d'euros pour la taxe sur le foncier non bâti et plus de 29 milliards d'euros pour la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation atteignant ensemble près de 35,8 milliards d'euros. Malgré son faible poids dans le total, le foncier non bâti représente plus de 20% de leurs ressources pour plus de 13 500 communes, et constitue même la première ressource pour 5 200 d'entre elles.

Le produit global de la fiscalité directe se répartit inégalement entre le secteur communal (communes et EPCI), les départements et les régions. Un peu moins des 2/3 du produit des quatre taxes est prélevé par les communes et les EPCI, environ 30% par les départements et 7% par les régions. Pour cette raison, les hausses de fiscalité observées pour les départements et les régions sont à apprécier en regard du poids limité des produits fiscaux de ces collectivités dans le produit global de la fiscalité directe locale. La fiscalité du secteur communal est plus conséquente lorsqu'on ajoute au produit des quatre taxes le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Le produit global de la fiscalité s'élève alors à 70,8 milliards d'euros.



LES PRODUITS VOTES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES EN 2008

En millions d'euros	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle*	Total*	Total y.c TEOM*
Secteur communal (**)	10 283	12 671	790	17 192	40 936	45 970
<i>dont EPCI à fiscalité propre</i>	399	494	81	<i>17 081</i>	<i>40 825</i>	<i>45 859</i>
Départements	4 983	6 037	50	12 312	13 286	16 958
Régions		1 764	14	12 233	13 207	16 879
Toutes collectivités	15 267	20 472	854	8 857	19 928	19 928
Variation 2008/ 2007 des produits votés	+625	+855	+23	8 521	19 592	19 592
				3 085	4 863	4 863
				2 767	4 545	4 545
				29 134	65 727	70 761
				28 369	64 962	69 996
				+1 335	+2 836	+3 063
				+1 216	+2 717	+2 944

Données provisoires

Source : DGFiP, DGCL

(*) en italique : produits votés par les collectivités après soustraction de leur participation prévisionnelle au coût du dégrèvement lié au plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée

(**) y compris les produits versés pour les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (hors prélèvement : 10 984 399 €)

La hausse des recettes fiscales directes résulte pour 4/5 de celle des bases

Toute évolution du produit fiscal peut se décomposer en une part imputable à l'évolution des bases (effet base) et une autre imputable à l'évolution des taux (effet taux)¹. Quelle que soit la collectivité, l'évolution de son produit fiscal global provient pour l'essentiel de l'effet base et dans une proportion moindre de l'effet taux. Les départements et surtout les régions ont davantage augmenté leur taux que les communes et les groupements à fiscalité propre. Parmi ces derniers, ceux à fiscalité mixte ont beaucoup augmenté leurs taux des taxes ménages, même s'ils restent faibles. Une part importante des bases de taxe professionnelle étant en effet plafonnée, certaines intercommunalités à TPU, pour s'assurer des recettes fiscales dynamiques, augmentent les taxes ménages.

Type de collectivité*	Evolution du produit voté					effet base					effet taux				
	taxe habitation	taxe foncier bâti	taxe foncier non bâti	taxe professionnelle	ensemble des 4 taxes	taxe habitation	taxe foncier bâti	taxe foncier non bâti	taxe professionnelle	ensemble des 4 taxes	taxe habitation	taxe foncier bâti	taxe foncier non bâti	taxe professionnelle	ensemble des 4 taxes
Communes isolées	3,38	3,47	1,15	4,22	3,74	2,88	3,05	0,60	3,58	3,21	0,49	0,41	0,54	0,61	0,52
Communes rattachées à un															
- EPCI à TPU	3,97	4,12	2,26	0,00	4,01	3,42	3,49	1,63		3,41	0,53	0,61	0,62		0,58
- EPCI à TPU mixte	4,12	4,02	2,54	0,00	4,03	3,35	3,28	1,75		3,27	0,75	0,71	0,78		0,73
- EPCI à TA	4,59	4,31	2,20	4,47	4,34	3,93	3,72	1,60	3,94	3,75	0,64	0,57	0,59	0,51	0,57
- EPCI à TPZ	4,58	4,64	2,40	4,10	4,29	3,89	4,04	1,80	3,47	3,67	0,66	0,57	0,59	0,60	0,60
Ensemble des communes	3,96	4,05	2,21	4,25	4,00	3,38	3,44	1,58	3,63	3,40	0,56	0,58	0,62	0,59	0,58
EPCI à TPU				3,65	3,65				3,38	3,38				0,26	0,26
EPCI à TPU Mixte	12,51	16,80	7,20	4,57	5,78	3,14	3,39	1,96	4,32	4,18	9,09	12,96	5,14	0,24	1,53
EPCI à TA	6,91	6,39	4,06	6,48	6,39	4,67	4,18	2,35	4,75	4,38	2,15	2,12	1,67	1,66	1,92
EPCI à TPZ	6,22	6,30	4,32	7,24	6,57	3,84	3,94	2,08	4,94	4,24	2,29	2,27	2,20	2,19	2,24
Ensemble des EPCI	8,06	8,45	4,41	3,89	4,17	3,96	3,92	2,21	3,55	3,56	3,95	4,36	2,16	0,33	0,58
Départements	4,50	4,52	5,24	5,08	4,76	3,48	3,45	4,10	3,67	3,55	0,99	1,04	1,10	1,36	1,17
Régions		4,75	5,09	5,50	5,23		3,41	3,84	3,75	3,63		1,29	1,20	1,69	1,54
Ensemble des collectivités*	4,24	4,35	2,64	4,48	4,36	3,43	3,45	1,83	3,62	3,50	0,79	0,87	0,80	0,83	0,83

* à nature juridique et fiscale identique en 2007 et 2008 et non compris les communes et EPCI pour lesquels un taux et/ou une base sont non renseignés sur une des deux années

L'évolution est calculée entre les produits prévisionnels de 2007 et 2008, sans y ajouter la participation des collectivités au FDPTP et sans y soustraire leur participation au coût du dégrèvement lié au plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée

Source : DGCL à partir des états fiscaux 1259 de la DGFiP

Dans le secteur communal des augmentations de taux un peu plus nombreuses au lendemain des élections municipales

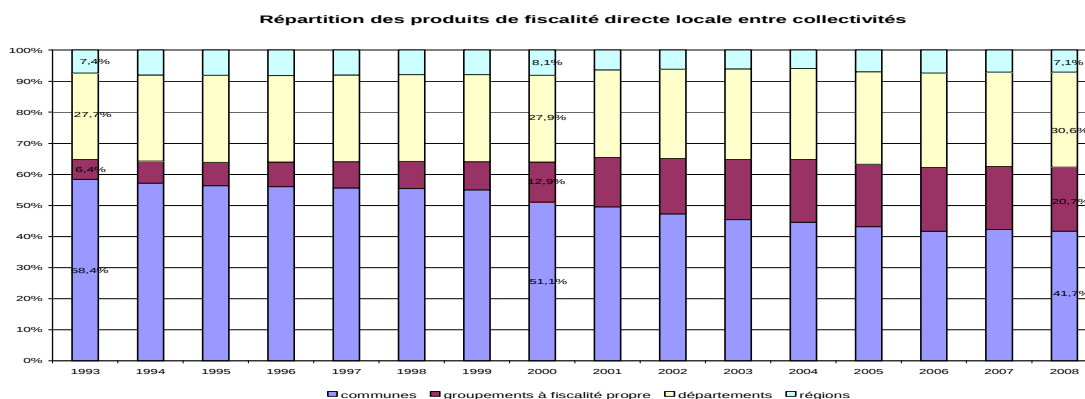
10 500 communes ont voté des taux en hausse soit 850 de plus qu'en 2007. Ce phénomène est classique en cas d'élections : une plus grande stabilité des taux en période préélectorale et davantage d'augmentations aussitôt les élections passées. Des raisons électorales et pratiques conduisent à d'augmenter les taux en début de mandat en lien notamment avec la définition des projets à moyen terme. Dans cette logique de cycle, la hausse des taux consécutive aux élections pourrait également se manifester à l'occasion des votes des taux en 2009.

¹ Se reporter à la note méthodologique sur le calcul des évolutions de bases, taux et produits de la fiscalité directe locale de l'annexe 8-4

Des taux départementaux et régionaux stables ou en légère hausse.

Après les fortes hausses de 2005 et 2006, les taux départementaux et régionaux ont continué à progresser en 2007 et 2008 mais à un rythme moins soutenu. 43 conseils généraux et 13 conseils régionaux ont voté des taux à la hausse contre respectivement 51 et 11 en 2007. Pour les autres, qui constituent la majorité, les taux votés sont restés identiques à ceux de 2007. Aucune collectivité n'a voté des taux en baisse. La hausse des produits fiscaux qui relève de celle des taux (effet taux) s'élève à 1,2% contre 1,4% en 2007 pour les départements et à 1,5% contre 2,4% en 2007 pour les régions.

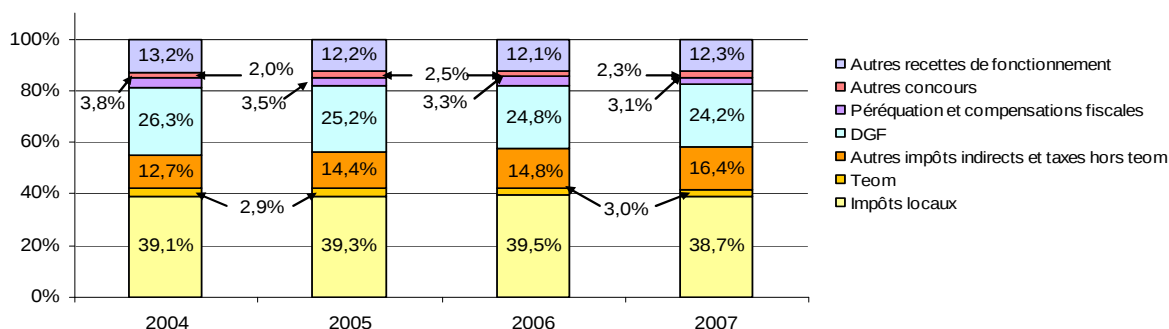
Depuis une quinzaine d'années la répartition des produits de fiscalité directe locale entre les régions, les départements et le secteur communal s'est légèrement modifiée. La part du secteur communal a un peu baissé et les groupements à fiscalité propre y occupent une place croissante, passant de 1/10 des produits communaux et intercommunaux en 1993 à 1/3 en 2008. La part des départements a gagné presque 3 points surtout au cours des dernières années. Seule celle des régions est restée stable. En 2008, 62% des produits de fiscalité directe locale sont perçus par le secteur communal, 31% par les départements et 7% par les régions.



Les impôts directs locaux constituent 39% des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre en 2007

Les impôts directs locaux représentent toujours près de 40% des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales en 2007 (derniers comptes disponibles). Depuis 2005 et la mise en application de la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les recettes de fiscalité indirecte sont en hausse passant de 12,7% en 2004 à 16,4% en 2007. En effet, la compensation financière des compétences transférées par l'Etat aux régions ou aux départements s'effectue par un transfert de fiscalité : régions et départements perçoivent désormais des recettes liées à la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et à la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

La répartition des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre de 2004 à 2007



Source : DGFIP - Premiers résultats 2007

2.2 Tableaux d'ensemble, toutes collectivités

Évolution du produit voté des quatre taxes et de la TEOM ⁽¹⁾ depuis 1999 (métropole) à législation constante et en euros constants (en %)

Année	Communes et groupements		Départements	Régions	Toutes Collectivités		Indice des prix ⁽²⁾
	4 taxes	TEOM			4 taxes	4 taxes +TEOM	
1999	3,7	4,4	4,1	4,2	3,7	3,5	0,5
2000	2,8	2,8	2,4	5,1	2,6	3,8	1,6
2001	2,7	5,5	1,6	-1,6	2,4	3,9	1,6
2002	3,4	9,5	5,3	2,5	3,8	5,2	1,8
2003	3,4	10,4	5,3	1,9	3,9	5,3	1,8
2004	2,7	8,5	1,5	0,4	2,7	4,4	1,7
2005	2,0	7,2	6,1	22,7	4,4	3,7	1,8
2006	2,9	5,6	7,1	9,3	4,6	3,9	1,7
2007	2,3	3,8	3,3	4,0	2,7	3,4	1,5
2008	1,1	4,3	1,9	2,4	1,4	3,5	2,8

séries révisées

⁽¹⁾ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

⁽²⁾ Indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac) - moyenne annuelle (INSEE).

Sources : DGFIP, DGCL

Pour le secteur communal, la progression du produit tient davantage à la progression des bases qu'à celle des taux. Au cours des dernières années, on note une nette augmentation en 2002 et surtout en 2003 de la fiscalité départementale, avec une évolution moyenne des taux de 4%. Une rupture intervient également en 2005 dans l'évolution de la fiscalité départementale et de la fiscalité régionale. Mais les hausses de fiscalité observées pour les départements et les régions sont à apprécier en regard du poids limité des produits fiscaux. Les évolutions de taux s'appliquent à des taux initiaux très bas par rapport aux taux votés par le secteur communal.

Évolution des produits par taxe (en %) en euros courants depuis 1999 (toutes collectivités, métropole)

	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾	2001 ⁽¹⁾	2002 ⁽¹⁾	2003 ⁽¹⁾	2004 ⁽¹⁾	2005 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	Produit 2008 (en milliards d'euros)
4 taxes	+ 4,2	+ 4,2	+ 4,0	+ 5,7	+ 5,8	+ 4,4	+ 6,3	+ 6,4	+ 4,3	+ 4,3	64,0
Taxe d'habitation	+ 2,9	+ 2,8	+ 3,3	+ 5,4	+ 6,0	+ 4,8	+ 5,8	+ 5,7	+ 4,7	+ 4,2	15,0
Foncier bâti	+ 3,6	+ 2,9	+ 2,5	+ 5,3	+ 5,8	+ 4,5	+ 7,2	+ 6,4	+ 4,6	+ 4,3	20,0
Foncier non bâti	+ 2,2	+ 1,4	+ 1,7	+ 3,4	+ 2,9	+ 2,6	+ 3,0	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,8	0,8
Taxe professionnelle	+ 5,1	+ 5,5	+ 5,1	+ 6,1	+ 5,8	+ 4,1	+ 6,0	+ 6,8	+ 3,9	+ 4,6	28,1
4 taxes + TEOM	+ 4,0	+ 4,3	+ 4,4	+ 5,7	+ 5,8	+ 4,9	+ 4,2	+ 4,4	+ 3,9	+ 4,0	68,9
Foncier bâti + TEOM	+ 3,8	+ 2,9	+ 3,4	+ 6,2	+ 6,8	+ 5,7	+ 5,6	+ 4,9	+ 4,2	+ 4,3	24,9
dont TEOM	+ 4,9	+ 3,3	+ 6,0	+ 10,0	+ 11,0	+ 9,0	+ 7,8	+ 6,2	+ 4,4	+ 4,8	4,9

⁽¹⁾ à législation constante, sans tenir compte des transformations de dégrèvements en exonérations, ni de la réforme de la taxe régionale d'habitation

Sources : DGFIP, DGCL

Taux moyens par taxe et par type de collectivité depuis 2002 en % (métropole)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Communes							
Taxe d'habitation	12,99	13,37	13,59	13,66	13,69	13,78	13,85
Taxe sur le foncier bâti	16,53	17,01	17,35	17,47	17,5	17,64	17,76
Taxe sur le foncier non bâti	37,66	38,18	38,57	38,7	39,52	39,62	39,91
Taxe professionnelle	11,99	12,21	12,32	12,34	12,41	12,5	12,63
Secteur communal: communes + groupements							
Taxe d'habitation	13,78	14	14,17	14,29	14,38	14,44	14,53
Taxe sur le foncier bâti	17,51	17,82	18,11	18,22	18,37	18,49	18,63
Taxe sur le foncier non bâti	42,02	42,65	43,13	43,61	43,13	44,51	44,89
Taxe professionnelle	15,05	15,2	15,36	15,44	15,49	15,76	15,89
Départements							
Taxe d'habitation	6,06	6,27	6,35	6,6	6,88	6,97	7,04
Taxe sur le foncier bâti	8,42	8,74	8,84	9,21	9,7	9,83	9,94
Taxe sur le foncier non bâti	20,23	21,09	21,72	22,54	23,57	23,76	24,15
Taxe professionnelle	7,02	7,37	7,47	7,82	8,24	8,38	8,50
Régions							
Taxe sur le foncier bâti	1,97	1,97	1,98	2,38	2,53	2,59	2,63
Taxe sur le foncier non bâti	4,86	4,93	5,1	5,93	6,37	6,46	6,59
Taxe professionnelle	1,99	2,02	2,04	2,48	2,68	2,76	2,81

Sources : DGFIP, DGCL

Les produits des quatre taxes en 2007 et 2008 et leur évolution de 2007 à 2008 (métropole + outre-mer)

		Produits votés (millions d'euros)		Evolution brute (en %)	Produit /habitant 2008
		2007	2008		
Communes	Ensemble des 4 taxes	25 770	26 776	3,9	425
(a)	<i>Ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>	25 749	26 744	3,9	425
	taxe d'habitation	9 414	9 800	4,1	156
	taxe sur le foncier bâti	11 601	12 083	4,2	192
	taxe sur le foncier non bâti	686	703	2,4	11
	taxe professionnelle	4 070	4 190	3,0	67
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>	4 048	4 158	2,7	66
Groupements à fiscalité propre	Ensemble des 4 taxes	12 672	13 286	4,8	244
(b)	<i>Ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>	12 603	13 207	4,8	242
	taxe d'habitation	376	399	6,0	22
	taxe sur le foncier bâti	464	494	6,5	27
	taxe sur le foncier non bâti	79	81	2,9	4
	taxe professionnelle	11 753	12 312	4,8	226
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>	11 684	12 233	4,7	224
	<i>dont TPU (1) des SAN (2)</i>	224	231	2,9	714
	<i>TPU hors PVA (1) des SAN (2)</i>	223	230	3,0	711
	<i>TPU (1) des CA (3)</i>	6 160	6 409	4,0	300
	<i>TPU hors PVA (1) des CA (3)</i>	6 135	6 379	4,0	298
Syndicats intercommunaux	ensemble des 4 taxes	230	233	1,4	26
(c)					
FDPTP (4) (d)	taxe professionnelle	574	640	11,5	10
Communes et groupements	Ensemble des 4 taxes	39 247	40 936	4,3	650
(a+b+c+d)	<i>Ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>	39 156	40 825	4,3	649
	taxe d'habitation	9 873	10 283	4,2	163
	taxe sur le foncier bâti	12 157	12 671	4,2	201
	taxe sur le foncier non bâti	770	790	2,6	13
	taxe professionnelle	16 446	17 192	4,5	273
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>	16 355	17 081	4,4	271
	<i>dont TPU (1)</i>	11 321	11 810	4,3	278
	<i>TPU hors PVA* (1)</i>	11 261	11 746	4,3	277
	<i>TPZ (5)</i>	46	51	10,3	8
Départements	Ensemble des 4 taxes	19 022	19 928	4,8	317
	<i>Ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>	18 744	19 592	4,5	311
	taxe d'habitation	4 769	4 983	4,5	79
	taxe sur le foncier bâti	5 776	6 037	4,5	96
	taxe sur le foncier non bâti	48	50	4,6	1
	taxe professionnelle	8 429	8 857	5,1	141
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>	8 151	8 521	4,5	135
Régions	Ensemble des 4 taxes	4 621	4 863	5,2	77
	<i>Ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>	4 344	4 545	4,6	72
	taxe d'habitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	taxe sur le foncier bâti	1 684	1 764	4,8	28
	taxe sur le foncier non bâti	13	14	7,1	0
	taxe professionnelle	2 924	3 085	5,5	49
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>	2 647	2 767	4,5	44
Ensemble des collectivités	Ensemble des 4 taxes	62 890	65 727	4,5	1 044
	<i>Ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>	62 244	64 962	4,4	1 032
	taxe d'habitation	14 642	15 267	4,3	243
	taxe sur le foncier bâti	19 617	20 472	4,4	325
	taxe sur le foncier non bâti	831	854	2,7	14
	taxe professionnelle	27 799	29 134	4,8	463
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>	27 153	28 370	4,5	451

s.o. : sans objet

* 2007 Hors PVA : après soustraction de l'estimation de la participation au coût du dégrèvement lié au plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée. C'est donc une estimation.

(1) TPU : Taxe Professionnelle Unique. (2) SAN: Syndicats d'Agglomération Nouvelle. (3) CA : Communauté d'Agglomération.

(4) FDPTP: Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle. (5) TPZ : Taxe Professionnelle de Zone.

Les produits des taxes directes locales : quatre taxes + taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2007 et 2008 et leur évolution (métropole + outre-mer)

		(en millions d'euros)		Évolution	Produit
		2007	2008	brute en %	en €/hab. 2008
Communes et groupements	4 taxes + TEOM	44 054	45 970	4,3	730
	Foncier bâti + TEOM	16 964	17 705	4,4	281
	dont TEOM	4807	5 034	4,7	80
Ensemble des collectivités	4 taxes + TEOM	67 697	70 761	4,5	1124
	Foncier bâti + TEOM	24 424	25 506	4,4	405

N.B. : la population prise en compte dans le calcul des produits par habitant est la population sans doubles comptes. Tous les produits ont été divisés par la même population ce qui rend ces produits par habitant sommables mais marque une différence avec les calculs de produits par habitant des chapitres suivants dans lesquels seule la population concernée par une taxe est prise en compte.

Sources : DGFIP, DGCL

Les taux moyens des quatre taxes en 2007 et 2008 (métropole + outre-mer)

Type de collectivité		Taux moyen en % 2007	Taux moyen en % 2008
Communes (hors FDPTP (1) et bases écrêtées)	Taxe d'habitation	13,79	13,87
	Taxe sur le foncier bâti	17,71	17,84
	Taxe sur le foncier non bâti	39,50	39,82
	Taxe professionnelle	12,46	12,61
Grouperments à fiscalité propre (non compris les syndicats intercommunaux et hors FDPTP (1) et bases écrêtées)	Taxe d'habitation	2,17	2,24
	Taxe sur le foncier bâti	3,08	3,19
	Taxe sur le foncier non bâti	9,10	9,26
	Taxe professionnelle (2)	2,76	2,84
	TPU(3)	16,72	16,95
	dont TPU(3) des SAN(4)	21,23	21,18
	TPU(3) des CA(5)	17,25	17,26
	TPZ(6)	10,25	10,25
Communes et groupements (y compris les syndicats intercommunaux mais hors FDPTP (1) et bases écrêtées)	Taxe d'habitation	14,46	14,55
	Taxe sur le foncier bâti	18,56	18,71
	Taxe sur le foncier non bâti	44,34	44,75
	Taxe professionnelle	15,74	15,87
	dont TPU(3)	16,72	16,95
	TPZ(6)	10,25	10,25
Départements	Taxe d'habitation	6,98	7,05
	Taxe sur le foncier bâti	9,88	9,99
	Taxe sur le foncier non bâti	23,38	23,76
	Taxe professionnelle	8,36	8,48
Régions	taxe d'habitation	s.o.	s.o.
	Taxe sur le foncier bâti	2,61	2,64
	Taxe sur le foncier non bâti	6,29	6,42
	taxe professionnelle	2,75	2,80
Ensemble des collectivités (y compris les syndicats intercommunaux mais hors FDPTP (1) et bases écrêtées)	taxe d'habitation	21,44	21,60
	Taxe sur le foncier bâti	29,95	30,23
	Taxe sur le foncier non bâti	47,84	48,39
	taxe professionnelle	27,00	27,33

s.o. : sans objet

(1) FDPTP: Fonds départementaux de prérequalification de la taxe professionnelle

(2) Hors taxe professionnelle unique et taxe professionnelle de zone

(3) TPU : Taxe Professionnelle Unique.

(4) SAN: Syndicat d'Agglomération Nouvelle

(5) CA : Communauté d'Agglomération

(6) TPZ : Taxe Professionnelle de Zone

Sources : DGFIP, DGCL

Les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (métropole + outre-mer)

		Taux moyen en %	
		2007	2008
Communes et groupements	4 taxes + TEOM	18,48	18,58
	Foncier bâti + TEOM	25,90	26,14
	dont TEOM	8,69	8,75

Sources : DGFIP, DGCL

Les bases de taxe d'habitation depuis 2004 et leur évolution entre 2007 et 2008 (France entière)

	Montants en millions d'euros					Evolution en % 2008/2007
	2004	2005	2006	2007	2008	
Bases communales	61 388,5	63 233,6	65 693,7	68 294,6	70 669,2	3,5
Bases départementales	60 982,1	63 343,4	65 783,7	68 340,6	70 651,1	3,4

Sources : DGFIP, DGCL

Depuis la loi de finances rectificative pour 2000, les régions n'ont plus de base de taxe d'habitation.

Les bases du foncier bâti depuis 2004 et leur évolution entre 2007 et 2008 (France entière)

	Montants en millions d'euros					Evolution en % 2008/2007
	2004	2005	2006	2007	2008	
Bases communales	59 064,7	61 007,1	63 270,5	65 503,4	67 725,7	3,4
Bases départementales	52 284,1	54 292,7	56 389,8	58 457,8	60 448,9	3,4
Bases départementales + ville de Paris	58 011,2	58 709,8	60 922,5	63 093,2	66 789,9	5,9
Bases régionales	57 988,8	60 141,5	62 424,8	64 639,9	66 781,5	3,3

Sources : DGFIP, DGCL

Le département de Paris perçoit seulement la taxe d'habitation, mais la ville prend en charge de nombreuses compétences habituellement exercées par les départements. Les bases du foncier bâti des départements et des régions sont inférieures à celles des communes en raison de l'exonération de 2 ans qui s'applique obligatoirement dans leur cas aux locaux à usage professionnel.

Les bases du foncier non bâti depuis 2004 et leur évolution entre 2007 et 2008 (France entière)

	Montants en millions d'euros					Evolution en % 2008/2007
	2004	2005	2006	2007	2008	
Bases communales	2 014,7	2 049,0	1 706,2	1 736,9	1 764,5	1,6
Bases départementales	185,7	192,5	196,3	204,0	211,3	3,6
Bases régionales	194,0	200,3	203,2	210,6	216,9	3,0

Sources : DGFIP, DGCL

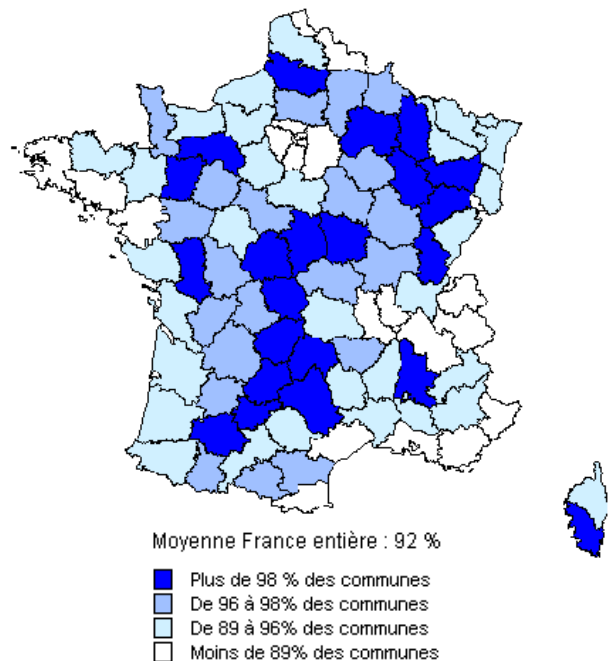
L'assiette régionale et départementale du foncier non bâti a été diminuée de plus de 90% (en 1993 pour les régions, entre 1993 et 1996 pour les départements) par l'exonération sur les terres à usage agricole, encore taxées pour les communes.

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties taxées au profit des communes et de leurs groupements font l'objet, en 2006, d'une mesure d'exonération de 20 % en faveur des terres agricoles, communes et groupements bénéficiant d'une compensation fiscale à due concurrence.

En 2006 l'évolution des bases nettes de foncier non bâti du secteur communal décroît en moyenne de 16,7% en raison de l'exonération.

La carte recense par département la proportion de communes dont l'exonération des bases sur les terres agricoles représente plus de 15% des bases totales de foncier non bâti. Cette proportion est la plus importante dans les départements du Tarn-et-Garonne et du Gers où l'intégralité des communes voit sa base de foncier non bâti diminuer d'au moins 15% suite à l'exonération.

Proportion de communes par département dont la part de bases exonérées est supérieure à 15% des bases de FNB



Les bases de taxe professionnelle depuis 2005 et leur évolution entre 2007 et 2008 (France entière)

	Montants en millions d'euros				Evolution en % 2008/2007
	2005	2006	2007	2008	
Bases communales	33 432,80	33 021,5	32 653,9	33 226,0	1,8
Bases de taxe professionnelle unique (TPU)	61 193,70	64 713,8	67 722,5	70 554,1	4,2
Bases de taxe professionnelle de zone (TPZ)	518,7	411,4	467,4	495,4	6,0
Bases d'imposition du secteur communal	95 145,20	98 146,7	100 843,8	104 275,5	3,4
Bases écrêtées (communales + TPU + TPZ)	5895,8	6 791,0	7 026,3	7463,5	6,2
Bases du secteur communal + bases écrêtées	101 040,90	104 937,7	107 870,1	111 739,0	3,6
Bases départementales	94785,2	97 931,5	100 821,5	104 504,6	3,7
Bases régionales	100 404,30	103 632,0	106 399,8	110 276,8	3,6

Sources : DGFiP, DGCL

Sur les territoires imposés à la taxe professionnelle unique et dans les zones d'activités économiques (ZAE), les redevables ne sont plus imposés par la commune sur laquelle ils sont implantés, mais par le groupement intercommunal à fiscalité propre auquel elle appartient. Les bases communales écrêtées des « établissements exceptionnels » et des magasins de grande surface ne sont pas imposées au bénéfice des communes sur le territoire desquelles elles se situent, mais à celui d'un fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, chargé de redistribuer cette taxe aux communes et groupements environnants. La collectivité territoriale et les départements de Corse ne collectent plus la taxe professionnelle. Le total des bases communales, départementales et régionales est néanmoins très proche si on additionne les bases sur l'ensemble du territoire.

La part des salaires dans l'assiette de la taxe professionnelle a diminué rapidement sur la période précédant la réforme de la taxe professionnelle : en huit ans, de 1994 à 2002, elle est passée de 34,3% à 9,2% avant de disparaître complètement.

Part des différentes composantes de la base brute de la taxe professionnelle de 2000 à 2008 (en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Valeur locative des immeubles	14,0%	14,8%	16,0%	17,0%	17,2%	17,4%	17,5%	17,6%	17,7%
Valeur locative matériels et outillages	58,7%	63,5%	70,6%	79,0%	79,3%	80,0%	79,9%	79,8%	79,7%
Part des salaires	23,7%	17,8%	9,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Part des recettes	3,6%	3,9%	4,2%	4,0%	3,5%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DGFIP

Évolution des composantes de la base brute de la taxe professionnelle de 2000 à 2006 (en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
en pourcentage									
Valeur locative des immeubles									
- totale	+3,3	+3,5	+2,6	+5,1	+3,3	+3,5	+3,3	+3,6	+4,0
- hors coefficients de revalorisation	+2,3	+2,5	+1,6	+3,6	+1,8	+1,7	+1,5	+1,7	+2,3
Valeur locative matériels et outillages	+4,5	+5,8	+6,1	+10,2	+2,9	+3,1	+2,9	+2,4	+3,5
Salaires *	-15,6	-26,3	-50,9	-100,0	-	-	-	-	-
Recettes	+4,8	+4,1	+4,4	-6,8	-10,9	-22,2	+2,4	+2,0	+3,1
Ensemble	-1,2	-2,2	-4,6	- 1,5%	+2,4	+2,3	+3,0	+2,6	+3,6

Source : DGFIP

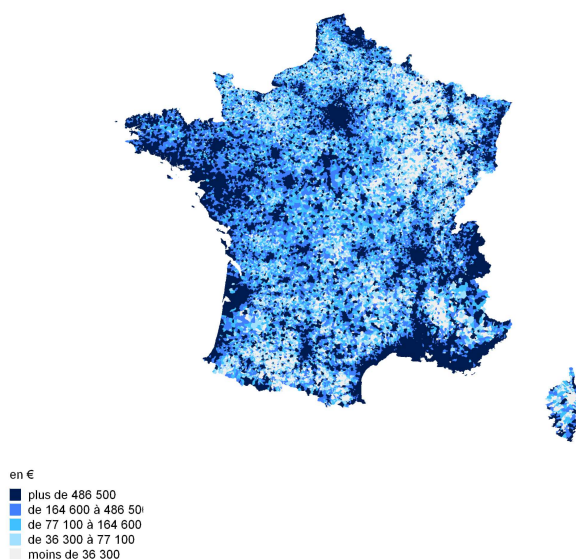
Suite à la réforme de la taxe professionnelle de 1999, on note une très nette baisse de la composante de la part des salaires jusqu'à sa disparition totale en 2003.

2.3 Des disparités de richesse et de politique fiscale

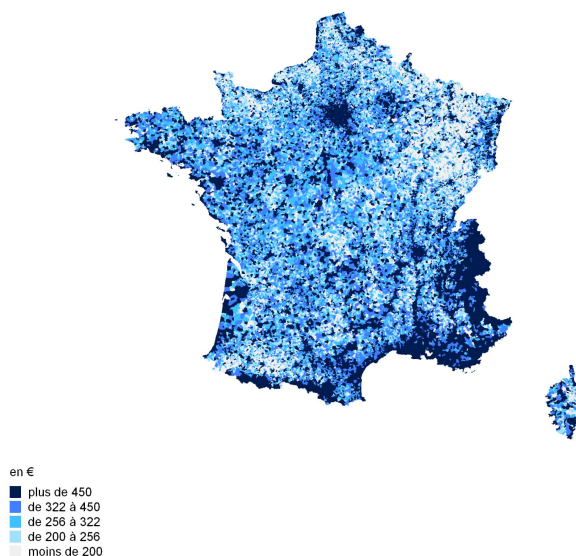
Cartes de métropole du secteur communal

Les cartes ci-après mettent en évidence les disparités de répartition de la richesse fiscale sur le territoire. La prise en compte du nombre d'habitants permet de pondérer les observations.

Produit 4 taxes du secteur communal



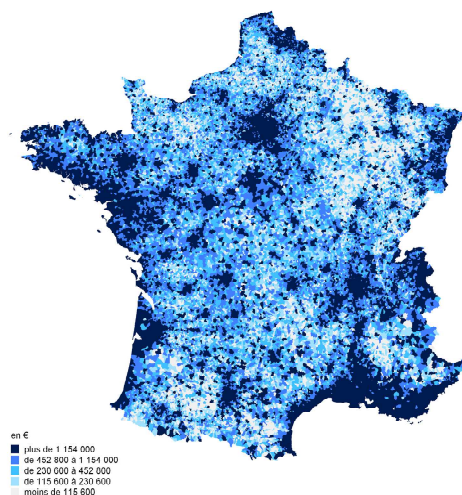
Produit 4 taxes par habitant du secteur communal



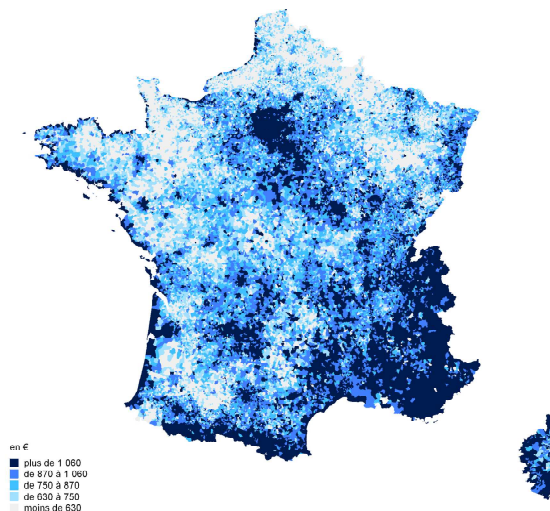
Note de lecture : Les taches de couleurs représentent les périmètres communaux en fonction de la valeur prise par les bases et les produits.

La confrontation des cartes sur les bases et celles sur les produits permet de mesurer l'impact de la pression fiscale. Il est ainsi possible de localiser les collectivités qui compensent une faible dotation initiale en bases d'imposition par le vote d'un taux élevé, ou à l'inverse les collectivités qui, bénéficiant de bases d'imposition élevées, s'autorisent le vote d'un taux inférieur à la moyenne nationale.

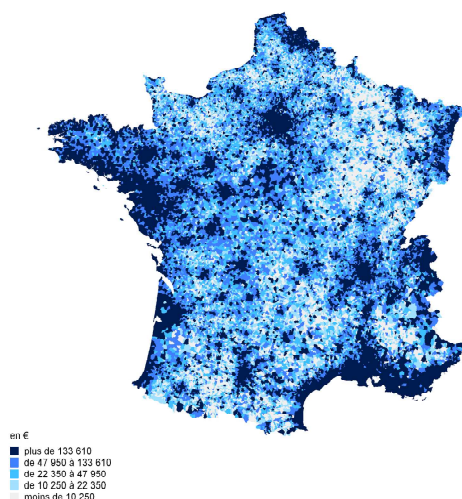
**Base de la taxe d'habitation
du secteur communal**



**Base par habitant de la taxe d'habitation
du secteur communal**



**Produit de la taxe d'habitation
du secteur communal**



**Produit par habitant de la taxe d'habitation
du secteur communal**

